

jeudi 31 Octobre 2019 - n°232

Événements - Notez bien !

Institutions - PJJ Engagement et proximité :
Jean-François DEBAT auditionné à l'Assemblée nationale

Culture - Installation du Conseil des Territoires pour la Culture

Environnement - Publication 2019 de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville

Développement durable - Brune Poirson fait évoluer la consigne vers un modèle mixte

Environnement - Instruction sur les Contrats de transition écologique

Culture - Appel à projets « Réinventer le patrimoine » : plus que quelques jours pour candidater !

Environnement - Formation GEMAPI pour les collectivités territoriales

Culture - Troisième Loto du Patrimoine

EVÉNEMENTS



Notez bien !

Changement de Date
Congrès annuel de Villes de France
Jeudi 25 et vendredi 26 juin 2020
Blois

A l'occasion du prochain Congrès des Maires :
- Mardi 19 novembre 2019 (10h00-16h00)

Réunion du réseau des Directeurs de cabinet de Villes de France, Paris

Dans les locaux du groupe Altice-SFR

- Mercredi 20 novembre 2019 (9h00-17h00)

Visite de la délégation de Villes de France au Salon des Maires

- Jeudi 21 novembre 2019

Clôture du Congrès

Lundi 25 novembre 2019 (10h00-13h00)

Groupe de travail attractivité sur le mécénat culturel, Boulogne-Billancourt

Siège de la FDJ

Mardi 26 novembre 2019 - 8h45

Rencontre avec Monsieur Franck Riester, Ministre de la Culture

Mardi 10 décembre 2019 - 18h30

Grand prix de la Revue des Collectivités Locales, Paris

Mercredi 11 décembre 2019

- **10h** : Conseil d'administration de Villes de France, Issy-les-Moulineaux

Dans les locaux de Transdev

- **14h - 18h** : Rendez-vous de l'intelligence locale, Paris

Mobilités : quelle ambition pour les villes moyennes ?

Salle de conférence du CNAM

Programme et inscription

Mardi 21 janvier 2020

- **16h** : Conseil d'Administration de Villes de France, Paris

Siège de la SMACL

- **18h** : Cérémonie des vœux de Villes de France, Paris

Siège de la MNT

Elections municipales et communautaires

15 et 22 mars 2020

INSTITUTIONS



PJL Engagement et proximité : Jean-François DEBAT auditionné à l'Assemblée nationale

A la suite de l'examen au Sénat du Projet de loi « *Engagement et proximité* », l'Assemblée nationale entame son cycle d'audition. Hier après-midi, Jean-François DEBAT, Président délégué de *Villes de France*, était auditionné par la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, et Bruno Questel, Rapporteur du PJJ « *Engagement et proximité* ».

Cette audition fut l'occasion de rappeler que les villes moyennes ne doivent pas être les grandes oubliées de ce texte.

Si Villes de France soutient les mesures de simplifications dans le cadre de l'exercice des compétences entre les communes et les EPCI, Jean-François DEBAT a tenu à faire des propositions :

- Le Maire doit pouvoir être ordonnateur secondaire de certaines compétences qu'il exerce au titre de la communauté
- Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, en partant du principe qu'un Maire doit avoir les pouvoirs de police des compétences qu'il exerce, pouvoir disposer de contraventions dissuasives
- La possibilité unilatérale de donner aux stations classées de tourisme de reprendre la compétence « *tourisme* » à l'EPCI (disposition du texte initial) n'est pas soutenue par *Villes de France*.
- Sur la scission des EPCI, *Villes de France* demande, comme pour le retrait d'une commune d'un EPCI, que la CDCI donne son avis et que le Préfet accorde son autorisation.

CULTURE



Installation du Conseil des Territoires pour la Culture

Le ministre de la Culture, Franck Riester, a réuni le 23 octobre 2019 le nouveau « *Conseil des Territoires pour la Culture* », qui remplace dorénavant l'ancien « *Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel* ». Cet espace de concertation aura vocation à être le lieu privilégié du dialogue direct entre l'État et les collectivités territoriales. Présidé par le ministre de la Culture, ce Conseil se réunira deux fois par an selon un ordre du jour « *soumis à la concertation des membres invités* », dont les représentants des associations et des fédérations d'élus locaux, la Secrétaire générale du ministère, les directeurs et délégués généraux et le chef de l'inspection générale de l'action culturelle, et quatre directeurs généraux des affaires culturelles. Le ministre a annoncé aussi la déclinaison régionale de cette instance permettant un dialogue entre chaque DRAC et les représentants des communes, intercommunalités, département et Région. Le projet de circulaire a été présenté lors de la séance d'installation. Lors de cette première rencontre, Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, qui représentait *Villes de France*, a souligné les attentes spécifiques des villes moyennes, et il a salué l'évolution de la terminologie du nouveau Conseil des Territoires pour la Culture et de son déploiement régional. Mais il s'est néanmoins interrogé sur l'articulation avec les actuelles instances de concertation avec les DRAC. La séance a ensuite abordé une mission en cours de finalisation de l'Inspection générale du ministère relative aux dispositifs d'intervention culturelle, et à leur adaptation à la diversité des territoires en zone peu dense (collectivités de moins de 100 000 habitants). *Villes de France* a annoncé son souhait de participer à cette discussion sur la répartition des compétences entre les collectivités publiques. Enfin, le lancement d'une concertation sur la situation des professeurs d'écoles d'art a été annoncé par le ministre.

ENVIRONNEMENT



Publication 2019 de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville

Les résultats de l'enquête de l'Observatoire de la biodiversité végétale en ville viennent d'être publiés conjointement par l'association Pacte pour le Jardin, VAL'HOR, le GNIS, CDC Biodiversité, Ecocert Environnement et *Villes de France*. L'objectif est d'améliorer la connaissance mutuelle des politiques de préservation et de développement de la biodiversité en milieu urbain et contribuer

ainsi au développement des démarches favorables.

Une implication très significative des collectivités territoriales

Cette nouvelle édition auprès des collectivités s'est avérée un franc succès de participation, témoignant de

l'importance accordée par les élus sur ce sujet : 122 villes de plus de 10 000 habitants et intercommunalités ont transmis librement leurs données. Les sujets aussi variés que la gestion des espaces végétalisés, l'urbanisme, les aménagements, et la connaissance de la biodiversité sont abordés en détail dans cette édition. Les résultats de l'enquête mettent en évidence l'évolution en cours dans la manière dont les villes et les intercommunalités travaillent à préserver la biodiversité végétale depuis les dernières municipales.

Pour la première fois, des chiffres sur le passage au Zéro Phyto

L'Observatoire de la Biodiversité végétale en ville revient aussi sur les conditions de la mise en œuvre du Zéro Phyto dans les collectivités territoriales. L'objectif Zéro Phyto a franchi une étape majeure au 1er janvier 2017 avec l'interdiction des produits phytosanitaires s'appliquant aux espaces publics. Pour nombre de répondants, l'anticipation a été un avantage significatif puisque 44% n'ont pas vu leur mode de gestion impacté par l'application de la loi. Des mesures similaires avaient déjà été mises en place.

Un enjeu à venir, mieux promouvoir la biodiversité végétale auprès des jardins privés

Parmi les enjeux du prochain mandat, la connaissance des jardins privés et l'accompagnement des particuliers par les collectivités territoriales restent des axes ayant des marges de progrès très conséquentes. Chacun des partenaires va engager prochainement des démarches incitatives pour mieux prendre en compte cet aspect essentiel de la biodiversité végétale en ville, tant sur les espaces publics, collectifs ou partagés que sur la connaissance des jardins privés en ville.

[Lire la synthèse de l'enquête 2019](#)

(@ crédits photo : mairie de Béthune)

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Brune Poirson fait évoluer la consigne vers un modèle mixte

En marge d'une présentation de la « *charte d'engagements- Verre 100% solutions* » par la filière boisson, charte qui vise 100% de verre collecté pour recyclage à horizon 2029, la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique a exprimé sa volonté de faire évoluer les dispositifs de consigne tels que pensés jusqu'alors vers des machines de déconsignation mixte

plastique-verre. L'ambition étant de faire financer le réemploi des emballages en verre par la consignation des emballages à usage unique. Pour rappel, la consigne est une des mesures les plus débattues du projet de loi contre le gaspillage et pour une économie circulaire, actuellement au Parlement. Un rapport de Jacques Vernier, commandé par Brune Poirson, porte des propositions sur la consigne. Les sénateurs ont cependant adopté une limitation de la consigne aux seules fins de réemploi et réutilisation et abandonné le recyclage, déjà mis en œuvre dans le cadre du service public local.

ENVIRONNEMENT



Instruction sur les Contrats de transition écologique

Alors que 61 nouveaux territoires ont été sélectionnés en juillet pour mettre en œuvre des Contrats de transition écologique (CTE), une instruction du gouvernement vient fournir une trame pour leur élaboration et mise en œuvre opérationnelle. Un bilan de l'expérimentation dans 19 premiers territoires figure en annexe. Pour rappel, les CTE sont co-construits à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités et associent collectivités, Etat et acteurs du territoire. Dans

une approche pragmatique, les CTE reposent sur des projets concrets avec une « *réelle plus-value* » et l'Etat apporte notamment un accompagnement technique. En termes de financements, ils s'appuient sur les financements européens, des dotations (DETR, DSIL) et des crédits notamment de l'Ademe et de la Banque des Territoires. Les futurs contrats seront signés par le préfet au bout de six mois de concertation. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a établi des documents-types comme la charte d'engagement, le contrat, les fiches-actions. Le CTE fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des objectifs chiffrés à atteindre et des résultats qui pourront être évalués. Un comité de pilotage annuel, co-présidé par l'Etat et les collectivités est prévu pour faire évoluer le CTE notamment via de nouvelles actions.

[Accéder à la plateforme dédiée aux contrats de transition écologique](#)

CULTURE



Appel à projets « Réinventer le patrimoine » : plus que quelques jours pour candidater !

Le projet « *Réinventer le patrimoine* » a été décidé par le Comité Interministériel du Tourisme (CIT) du 17 mai dernier avec pour objet de renforcer l'accompagnement des propriétaires publics dans leur volonté de favoriser la mise en place d'activités économiques et touristiques au sein de sites patrimoniaux. Le lancement officiel a eu lieu le samedi 21 septembre 2019, lors

des journées du patrimoine aux Héronnières de Fontainebleau, sous le haut parrainage de Philippe Augier, Maire de Deauville et sous la gouvernance de la Banque des Territoires, de l'État (Ministère de la Culture et Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales) et d'Atout France. Le projet s'appuie sur un fonds d'ingénierie d'un million d'euros destiné à accompagner, dans un premier temps et dans le cadre d'une phase d'expérimentation, une dizaine de projets. La clôture de l'appel à projets est fixée le 15 novembre 2019.

Objectifs :

- Accompagner les porteurs de projets publics dans la définition et la faisabilité de projets d'investissement, visant des modèles économiques équilibrés et pérennes, avec gestion confiée à des exploitants privés.
- Favoriser la rencontre entre propriétaires publics et opérateurs privés, investisseurs et exploitants, sur la base d'un travail préalable de vérification de l'opportunité et de faisabilité technique et économique des projets.
- Étudier des scénarios et montages juridico-économiques innovants, au regard de la difficulté d'obtenir des modèles financiers équilibrés pour ce type de projet en raison des coûts élevés des rénovation.

L'appel à projets est ouvert à tout propriétaire public détenteur d'un site satisfaisant aux critères d'éligibilité.

Le cahier des charges est disponible sur le site d'Atout France, à l'adresse suivante :

<http://www.atout-france.fr/actualites/appel-projets-reinventer-le-patrimoine>

Clôture de l'appel à projets le 15 novembre.

(crédits photo © ADRT23 Services)

ENVIRONNEMENT



Formation GEMAPI pour les collectivités territoriales

En sa qualité d'organisme de formation professionnelle, le CEPRI (Centre européen de prévention du risque d'inondation) - dont est membre l'association *Villes de France* - organise pour le compte de ses adhérents et de tous les organismes publics intéressés, des formations adaptées. Cette offre de formations professionnelles sur des thèmes liés à la gestion du risque inondation s'inscrit dans un cadre, visant à répondre aux besoins des acteurs des territoires.

La prochaine formation aura lieu le 7 novembre 2019 de 9h30 (accueil dès 9h) à 17h00 à Paris sur le thème suivant : De la compétence Gemapi à la gestion globale du risque d'inondation. La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et a connu de nombreux ajustements législatifs et réglementaires depuis 5 ans. C'est une compétence obligatoire pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes), depuis le 1er janvier 2018. Cependant la dénomination de cette compétence peut être trompeuse : les missions définies à l'article L.211-7 du Code de l'environnement ne constituent qu'une partie de la politique de prévention du risque d'inondation. Ces missions, exercées par un EPCI ou un syndicat mixte, ne remettent pas en cause des compétences détenues par d'autres acteurs, tels que les pouvoirs de police du maire et du préfet par exemple. Son intitulé n'englobe pas non plus tous les risques d'inondation présents aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence, il semble important pour les autorités en charge de la GEMAPI d'identifier ce qui relève réellement de leur compétence et les contours de leurs responsabilités en la matière. A travers deux exemples de champs d'intervention des collectivités, l'aménagement du territoire et la gestion de crise, cette formation a vocation à apporter un éclairage sur les répercussions de la GEMAPI sur ces politiques. Elle se focalisera également sur les dernières évolutions législatives et réglementaires concernant les ouvrages hydrauliques, et identifiera les ressources à mobiliser pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre concrète de cette compétence. Cette formation est organisée en partenariat avec l'association France Dignes.

Pour vous inscrire, contactez le CEPRI sur ou au 02 38 21 15 22.



Troisième Loto du Patrimoine

Depuis le 24 octobre, la troisième édition de la mission de sauvegarde du patrimoine est lancée et se conclura par un Loto du Patrimoine. La Française des Jeux maintient son ambition d'une collecte entre 25 et 30 millions d'euros. Jusqu'au 31 décembre, chaque Français a la possibilité de signaler un monument en péril sur le site mission.bern.fr, commun à la mission et la Fondation du patrimoine. En deux ans, 3.500 sites ont ainsi été signalés et 390

projets sélectionnés. Le Loto du Patrimoine a rapporté 25 millions d'euros et la Fondation du patrimoine, 30 millions, le ministère de la Culture, 14 millions de crédits exceptionnels accordés et 10 millions de dons, mécénats et parrainages. Un « Pass patrimoine » devrait être lancé prochainement, permettant de visiter des monuments contre un forfait annuel. Le Pass patrimoine permettra ainsi de visiter 400 châteaux en illimité, pour un coût de 79 euros en solo et de 140 euros en duo.

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi